



N° 2018-VOI-19

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION

Chemin de l'Eglise - SAUR
Du 13 JUN 2018 pour 1 jour

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de POSE DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE, Propriété «PILLIE
AMAL»
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise SAUR SECTEUR, Rue de l'Hippodrome,
14130 Pont L'Evêque – CHEVALLIER Laurent
Début du chantier : 13/06/2018 jusqu'à la fin des travaux
ARRETE

ARTICLE 1 :

Les travaux devront être réalisés sur accotement

ARTICLE 2

L'entreprise n'est pas autorisée à faire de TRAVERSEE DE ROUTE SANS DEMANDE
PREALABLE
NI AUTORISATION SPECIALE DU MAIRE

ARTICLE 3 :

Le CHEMIN DE L'EGLISE, sera fermé à la circulation (sauf riverains),
Du carrefour avec le Chemin de l'Eglise, jusqu'au carrefour avec le chemin du Haut Ravin

ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation et un feu tricolore seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 13/06/2018
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE



le 5/7/18

Affiché + feu pompe + copie police